

Pour l'obtention d'un bioseau ou d'un composteur, la mairie gère maintenant directement les commandes auprès de Calitom. **Si vous n'êtes pas encore été équipé : sachez que le 1^{er} composteur en plastique de 400 litres est gratuit !**

Etape 1 : réservez le matériel

Rendez-vous à la mairie afin de préciser le modèle de composteur souhaité parmi ceux proposés par la collectivité et si vous avez besoin d'un bioseau. Si vous avez choisi un modèle de composteur payant, un chèque vous sera demandé.

Etape 2 : retirez le matériel

La mairie vous recontactera pour vous préciser le jour de remise de vos équipements. Pensez à venir muni d'un justificatif de domicile

1/3 de notre sac noir est composé de restes de repas et d'épluchures, environ 30Kg/hab/an. Ils coûtent en transport, en traitement, alors qu'ils sont facilement valorisables.

A compter de 2024, la loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source de ces biodéchets.

Composter va devenir un geste de tri incontournable pour réduire les sacs noirs et valoriser les déchets organiques.

Préparez vous dès à présent en adoptant les bons réflexes de compostage des déchets de cuisine et des végétaux !



Bioseau en plastique recyclé

contenance 7 litres pour transfert des déchets de cuisine jusqu'au composteur



Composteur :

- en plastique recyclé de 400 litres : gratuit⁽¹⁾

- en plastique recyclé de 600 litres : 15€TTC⁽²⁾

- en bois de 800 litres : 30€TTC⁽²⁾

(1) : Pour les Charentais qui n'ont pas bénéficié d'un composteur gratuit via Calitom depuis moins de 5 ans.

(2) : Inscription auprès de la mairie ; **Paiement par chèque** ; à l'ordre du Trésor Public, sur place.